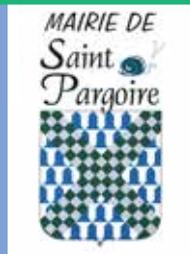




com.prévu à Saint-Pargoire

Bulletin communal - www.ville-saintpargoire.com

Juin 2013



4 juillet 2013 - 18h30

Réunion publique

**Bilan des activités, du fonctionnement
et des finances de la commune**

SOMMAIRE

Le mot du Maire	02
Développement économique	03
Action sociale	04
Ressources humaines	05
Organigrammes	06
Espaces verts et propreté	08
Urbanisme - Finances	09
Finances - budget	10
PPI	12
Voiries et réseaux	14
Label Orange	16
Bâtiments et patrimoine	17
Vie associative	18
Culture et tourisme	19
Communication	20



Mairie de Saint-Pargoire

Place de l'hôtel de ville
34230 Saint-Pargoire
Tél: 04 67 98 70 01
Fax: 04 67 98 75 28
mairie@ville-saintpargoire.com

Maquette et impression:

KOMUNIKADO
www.komunikado.fr



C'est la règle,

chaque année nous faisons une réunion publique pour vous présenter un bilan des activités, du fonctionnement et des finances de votre commune.

Le 4 juillet 2013 sera la dernière réunion publique du mandat ; déjà 6 ans que vous nous accordez votre confiance ! Dans cette période de doute envers les élus nationaux ou locaux, doute largement véhiculé par les médias, il me paraît important de dire que cette méfiance ne doit pas être généralisée surtout dans nos petites communes : nous sommes maires par affection pour notre village. Un mandat représente beaucoup de contraintes et énormément de responsabilités mais ces difficultés sont compensées par les résultats obtenus dans l'intérêt de la collectivité.

Tous vos élus municipaux ont œuvré afin d'honorer les promesses faites en début de mandat et nous sommes allés au delà des objectifs fixés. Cette dernière gazette résume et présente les actions réalisées afin d'améliorer la vie des St Pargoriens durant ces 6 années.

6 années en 20 pages ce n'est pas facile mais nous vous

devons cet état des lieux pour montrer le travail de toute une équipe et faire prendre conscience que l'ensemble des St Pargoriens a largement collaboré et participé à ces projets tant sur le plan financier que sur le plan social.

En 2008 Saint-Pargoire n'était plus représenté dans les diverses instances et structures collectives ou administratives ; A ce jour notre village et vos élus sont connus et reconnus : quel que soit le domaine concerné (social, culturel, urbanisme, enfance, etc) Saint-Pargoire est toujours présent aux réunions, vos élus sont toujours sur le terrain, afin de défendre les intérêts du village.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour le travail accompli mais surtout pour son état d'esprit. Un esprit d'équipe, consciencieux et honnête, avec bien sûr des divergences mais avec un esprit constructif. Là est notre force : s'exprimer sans tabou, s'informer sans contrainte, partager nos doutes et aboutir à un résultat satisfaisant pour tous.

Bonne lecture et merci encore de votre confiance ! Venez nombreux commenter la gazette en échangeant vos idées à la salle Max Paux le 4 juillet à 18H30.

La commune mène une gestion dynamique et volontaire destinée à soutenir les commerces, à faciliter l'accès à l'emploi et à encourager l'activité agricole.

Zone d'Activité Emile Carles :

Plus de 20 artisans ont pu s'installer dans ce pôle artisanal attractif et fonctionnel, favorisant l'implantation durable d'une activité économique créatrice d'emploi sur le village. Devant son essor et son succès, une extension est en cours d'examen.

Commerces et services publics :

Des rencontres avec la CCI et les acteurs institutionnels économiques locaux ont été organisées pour maintenir le commerce et la vie au cœur de Saint-Pargoire. La Mairie a été attentive à la création de l'association des commerçants, artisans, professions libérales et producteurs de la ville de Saint-Pargoire : la « Dynamique des Entreprises » et s'est associée avec les commerçants et artisans lors de leurs manifestations festives et notamment à Noël.

Adhésion de la commune à « Initiative Centre Hérault ».

Cette plateforme regroupe des adhérents du Cœur d'Hérault, des chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, juristes qui s'impliquent bénévolement pour appuyer la création d'entreprise. Trois commerçants de Saint-Pargoire ont bénéficié de ce soutien.

Une borne d'accès internet a été créée à la bibliothèque

Proposition de vente d'un terrain au camp de la Cousse afin que le pôle médical reste au cœur du village.



La viticulture représente plus de 30% de l'activité économique

sur la vallée de l'Hérault la commune participe et soutient le projet d'irrigation des terres agricoles et viticoles sur Saint Pargoire.



Une négociation a été engagée avec la Poste pour garder le service tel qu'il est et nous avons obtenu un Distributeur Automatique de Billets.

Agriculture :

L'activité agricole reste une priorité à Saint-Pargoire : soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, création de hangars agricoles.

Fermages gratuits de terrains communaux pour les troupeaux d'ovins.

Faciliter l'implantation aux agriculteurs qui développent les cultures bio et les produits du terroir (œufs, fromages, volailles, légumes...) et maintenir les agriculteurs sur le territoire car ils sont les premiers acteurs de la valorisation des espaces naturels.

Emploi :

Par une gestion dynamique et volontaire, la politique de la commune facilite l'accès des Saint Pargoriens à l'emploi par le biais des CAE, CUI et Contrats d'Avenir. L'objectif étant qu'à terme, nos jeunes puissent acquérir une expérience qui les aidera à trouver un emploi durable afin de s'insérer plus facilement dans la société et le monde du travail. Ainsi 30 agents ont bénéficié de contrats aidés entre 2008 et 2013.



Initiative Centre Hérault

BP 15

34725 Saint André de Sangonis

tel : 04 67 67 02 58

fax : 04 67 57 02 58

centreheraultinitiative@voila.fr



La Dynamique des Entreprises est l'association des commerçants, artisans, professions libérales et producteurs de la Ville de Saint Pargoire. Ses objectifs : créer une solidarité, une entente, un réseau d'information et d'entraide entre les différents professionnels de la région. Participer à la vie associative de la ville en organisant des repas, des randonnées, des festivités. Et, bien entendu, faire connaître par différents moyens de promotion les produits et services proposés par ses adhérents.

Site web : www.saintpargoire.org

Renseignements et adhésion : Stéphane PY (Président)

L'aide sociale de notre commune s'exerce à travers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Jusqu'en 2008, le rôle principal du CCAS était la gestion de la Résidence Montplaisir.

L'évolution de notre société nous a amené à mettre en place une politique d'action sociale adaptée aux besoins de nos habitants et aux moyens de la commune. Notre priorité a été de favoriser l'accès aux droits à tous.

Permanence tous les vendredis matins en Mairie.

Détachement de Mme Maryline Bénard une journée par semaine modulable en fonction des besoins du CCAS, Après plusieurs formations, Mme Benard est la référente unique pour le RSA sur St Pargoire.

Tissage de liens étroits avec nos partenaires afin de pouvoir orienter les demandes vers les organismes compétents.

- Permanence de l'assistante sociale du Conseil général tous les premiers lundis du mois sur rendez vous en mairie ou à domicile si besoin.

- Pour les jeunes : nous sommes en relation avec la MIJ à travers le SAJE, le CLLAJ et diverses associations sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour trouver un lien social qui les aidera à

s'insérer dans le mode du travail et de la société, du logement...

- Participation à des réunions de travail organisées par la CCVH et l'ARS concernant le pôle de santé intercommunal.

Participation financière et solidaire auprès des associations caritatives : Resto du cœur, Secours populaire, Secours catholique, Téléthon, Ligue contre le cancer (collecte de téléphones usagés)...

Adhésion à la Convention intercommunale sur les violences conjugales, maltraitance infantile, protocoles établis, travail en collaboration avec l'assistante sociale du Conseil général, la gendarmerie et notre garde champêtre.

Pour nos aînés,

- Adhésion au Clic Repér Âge (centre local d'information et coordination gérontologique). Les deux principales actions de cet organisme sont la gestion de la semaine bleue (semaine nationale dédiée aux personnes âgées) et le bus Repér-Âge (bus itinérant venant

porter l'information au cœur des villages, il s'est arrêté à Saint-Pargoire à la salle Max Paux le 20 juin. Le thème était « rester chez soi en toute sécurité »).

Présence verte : permanence une fois par mois en mairie avec ou sans rendez-vous (dates des permanences disponibles sur le site de St Pargoire, informations également par voie de publication et affichage en Mairie).

Création d'un cahier de domiciliation au CCAS pour les personnes le demandant ayant un lien avec St Pargoire.

Résidence Montplaisir : après le rachat de la maison de retraite en 2009 les travaux de réhabilitation ont commencé.

la première tranche de travaux relative à la mise en sécurité incendie est achevée, nous avons obtenu l'agrément.

La deuxième tranche est en cours, rénovation des chambres. A ce jour 18 chambres sont réalisées. La fin du chantier est prévue courant 2014.



L'organisation d'une commune est mouvante, elle s'adapte aux besoins de la population et à l'évolution des missions dévolues aux agents territoriaux afin de garantir la qualité du service offert aux habitants et sa continuité.

Ainsi, la création du service propreté, l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires, l'augmentation de la population et l'évolution des attentes des Saint-Pargoriens ont conduit la commune à recruter des agents ces dernières années et par conséquent à définir une organisation des services communaux. Aujourd'hui, la commune compte 33 agents répartis en six services : service technique, service assainissement, service enfance jeunesse, service police, service administratif et service animation culture. Les charges de personnel qui s'élèvent à 696 806,54€ constituent la première dépense de fonctionnement, néanmoins malgré son importance, elle représente 335€ par habitant contre 365€ en moyenne pour les communes de même taille.

Le nombre des agents implique la mise en œuvre d'une véritable gestion des ressources humaines aboutissant à la conduite d'une stratégie externe et interne. La stratégie externe vise à définir les missions et les champs d'intervention de chaque service et de chaque agent et à déterminer des interlocuteurs privilégiés afin de permettre une intervention coordonnée des services dans le but d'aboutir à une action la plus efficace, à gérer les

emplois du temps et les effectifs pour garantir la continuité des services. La stratégie interne vise à accompagner les agents dans leur parcours professionnel : recrutement, formation, gestion des carrières, gestion de l'emploi et des compétences, respect de la légalité des contrats et des statuts de la

fonction publique territoriale, action sociale (santé, handicap, famille, logement, budget, droits sociaux, informations et gestion COS, CNAS...). Ces deux aspects de la gestion des personnels sont aujourd'hui dévolues à un service fonctionnel rattaché au service administratif.

Évolution des effectifs par service en Equivalent Temps Plein		
	Au 1er janvier 2008	Au 1er juin 2013
Service administratif	4,8	4,66
Service technique	6,56	10,66
Service enfance - jeunesse	6,37	10,77
Service animation - culture	0,62	1
Service police	0	1,25

Les services RH

Les services RH de la commune et de l'EHPAD Montplaisir gèrent la carrière de 73 agents communaux relevant soit du statut de la fonction publique territoriale (fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires, agents non titulaires) soit du code du travail (CDD, vacation, emplois aidés). Ces services ont appliqué la stratégie municipale visant à « rattraper » les carrières des agents en favorisant les avancements de grades, de catégories ou d'échelons et à offrir une amélioration des compétences des agents par le biais des formations. Ainsi 365 formations ont été proposés aux agents communaux : 105 dans le domaine de la sécurité et du premier secours, 153 formations techniques, 81 formations théoriques et 26 formations nécessaires à l'évolution de carrière, concourant ainsi à l'amélioration continue des services offerts à la population.

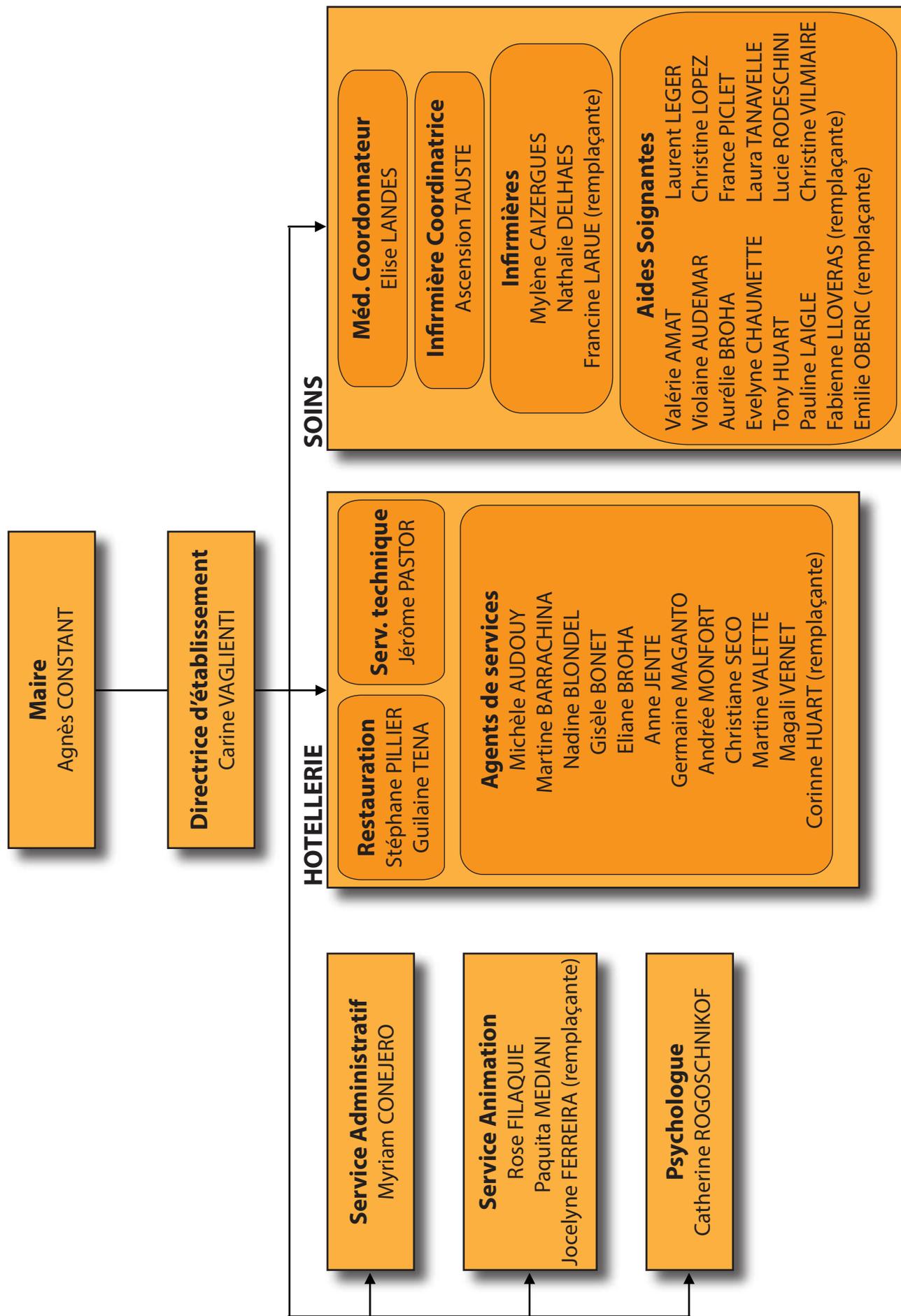
ZOOM SUR...



Le service administratif

Le service administratif est composé de quatre agents placés sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services. Ce service assure les missions de gestion, de coordination des services communaux mais surtout d'accueil et d'information des Saint-Pargoriens. La mission d'accueil et d'information est assurée par Maryline BENARD et Audrey GOTTVALLLES, ces deux agents sont les premiers interlocuteurs des habitants, de leur arrivée sur la commune jusqu'à leur départ. Elles les accompagnent dans leurs démarches quotidiennes (urbanisme, inscriptions sur les listes électorales, accès aux services publics, pièces d'identités...), et lors des événements qui affectent leur vie (naissances, mariages, décès). La mission de gestion qui regroupe les domaines financiers et Ressources Humaines est assurée par Martine JANVIER et Mathilde CONSTANS.

Organigramme de l'EHPAD MONTPLAISIR



A la suite de nombreuses réclamations et des demandes répétées des habitants, la commune a souhaité ériger la propreté et l'entretien des espaces publics en priorité.



Déjections canines : rappel



Les infractions en matière de divagation des chiens et des chats sont passibles d'une contravention de 1ère catégorie, comme le fait pour leur propriétaire de ne pas ramasser sur la voie publique et les espaces publics les déjections de leurs animaux (art R211 à 213 du code rural), aussi les propriétaires doivent surveiller leurs animaux.

Cette mission de salubrité, essentielle à l'amélioration de la qualité de vie des Saint-Pargoriens s'est construite sur deux objectifs : entretenir et créer des espaces verts de qualité, et garantir le nettoyage systématique et régulier des rues. Pour cela, un pôle spécifique est né au sein des services techniques : le pôle propreté.

Le pôle propreté compte aujourd'hui quatre agents : deux agents en charge du balayage du centre ville gérant chacun un secteur déterminé selon un planning précis, deux agents en charge du nettoyage des points tris, caniveaux et fossés, parking et des « extérieurs », c'est à dire les zones en dehors du centre ville et du nettoyage à l'eau du centre ville. Pour assurer ces missions ce service dispose d'une balayeuse, d'une « aspiratrice » réalisée par les services techniques en régie, d'un camion benne. Ce pôle est assisté du garde champêtre pour sanctionner les dépôts sauvages d'immondices.

Il est bien évident que le fonctionnement d'un tel service constitue une dépense non négligeable pour la collectivité alors même que son but est de palier à l'incivilité de certains,

aussi nous vous demandons de respecter la propreté de votre village. Un an après la mise en œuvre de ce pôle, les efforts entrepris par les agents sont d'ores et déjà visibles, les résultats sont au rendez vous.

La qualité des espaces publics supposent également leur mise en valeur. Les programmes de réaménagement et de construction de nouveaux équipements ont permis d'améliorer et de créer des espaces fleuris. Ainsi l'entrée de ville, avenue de Campagnan, a été entièrement repensée par les services techniques, des squares et des petits espaces verts ont été aménagés ou reflouris : cambinière, camps fisceaux, près Saint-Thomas, Clos des vignes... La réalisation du complexe sportif et du boulodrome ont permis de fleurir ou planter les abords. Malgré les vols et les dégradations, la commune a souhaité reflourir le centre ville, ainsi des bacs sont répartis en cœur de village.

Dès 2008, la commune souhaitait participer aux efforts de reconquête de la garrigue et de développement des bois et forêts : la « plantation » a ainsi été préservée en coopération avec l'ONF, 70 pins parasols ont été

plantés à Miusse, les arbres remplacés à la ZAC pour des raisons de sécurité ont été replantés au Camp de la cousse, prolongeant le parc au delà du boulodrome. Les anciennes décharges ont été dépolluées et revégétalisées en collaboration avec le Syndicat Centre Hérault.

Au delà des créations et des améliorations, le service espace vert entretient quotidiennement les espaces existants : jardin de la gare, Mas du chevalier, ancien terrain de foot, abords des équipements publics, ronds points, stèles et monuments, espaces verts des lotissements... et il concourt à la vie économique et à la sécurité de tous grâce aux opérations annuelles de débroussaillage des voies et chemins de vigne.



La commune de Saint-Pargoire dispose de quatre points recyclages (verre, papier, plastique) situés parking de la Poste,

parking des ateliers municipaux, Val d'Or et parking de la caserne. Bientôt des bornes de collecte de vêtements viendront élargir les possibilités de récupération.

Après une période de développement intensif de l'habitat, la municipalité s'est engagée en 2008 à limiter l'extension de la commune.

Pour cela, la commune a appliqué strictement le règlement du Plan d'Occupation des Sols et mis en œuvre des outils de financements (PUP) à la charge des aménageurs afin de limiter leurs appétits et leur faire financer les infrastructures et équipements nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Ainsi la commune a limité les projets d'aménagement par la mise en place d'une participation financière à la charge des aménageurs : le Projet Urbain Partenarial. Sur les trois permis d'aménager acceptés, la commune a collecté 371 490,00€ permettant de financer l'extension et la modernisation des écoles et de l'espace Jean Moulin.

Nous pouvons aujourd'hui dresser un bilan de cette stratégie. Depuis 2008, la commune a accordé en moyenne 19 nouvelles constructions par an alors que le Plan Local de l'Habitat 2008-2014, document intercommunal fixant les objectifs de constructibilité pour chaque commune membre, validé en février

2008 par l'ancienne municipalité pour une période de 6 ans, prévoyait un minimum de 20 logements par an.

L'implantation des nouvelles habitations s'est concentrée pour près de la moitié sur les 2 seuls lotissements accordés sur cette période et désormais construits : le près St-Thomas (20 logements) et le Jardin de Jean (15 logements) et sur la ZA Emile Carles (11 logements), un tiers ont été construites sur des aménagements autorisés avant 2008 : Hauts de Miliac, Clos de Gellone, Camps Fisceaux... le reste des constructions est issu de division de terrain en zone constructible.

La construction de nouveaux logements a donc été substantiellement ralentie, en gelant la ZAC le Village et en appliquant une instruction des demandes strictes. Ainsi, près d'un

quart des demandes n'ont pas abouti.

En 2011 les services de l'Etat (DDTM) cessaient leurs missions d'assistance à l'instruction des demandes d'urbanisme. Face à ce retrait unilatéral, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault proposait aux communes membres de constituer un service instructeur pour assurer cette mission d'assistance. Depuis 2012, les Permis d'Aménager, les Permis de Construire, les Déclarations Préalables valant division de terrain et les Certificats d'Urbanisme B sont donc instruits par ce service. Il rédige pour chaque demande une proposition de décision, car en effet il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, la commune maîtrise toujours son urbanisme.

PERMANENCES URBANISME :

Adjoint à l'urbanisme sur rendez vous les jeudis matins
Service instructeur (CCVH) sur rendez vous le 1er jeudi du mois et le dernier mardi du mois

Finances: engagement de redressement respecté

1. Rappel de la situation financière de la commune en 2008

La nouvelle équipe a trouvé une situation financière très critique :

- # Une trésorerie insuffisante pour rémunérer les agents
- # Un endettement très important (en 2007 1,8 millions d'€ de dettes (total des sommes à rembourser), soit 1292€ par habitant, alors que la moyenne des communes de même taille était de 588 €
- # Les ressources propres (produits des impôts et autres produits), sont très insuffisantes par rapport aux besoins

2. Rappel des besoins essentiels d'équipements publics, dont certains sont vitaux car ils concernent la sécurité des habitants

- # Le stade de football n'est pas aux normes
- # Les terrains de tennis ne sont plus utilisables

Le terrain pour la pétanque est estimé trop proche des espaces des enfants et donc dangereux par les services de la petite enfance

Une partie du réseau pluvial est très dangereux car endommagé et sous dimensionné par rapport au risque d'inondation

Les écoles sont à agrandir et rénover (à isoler, à équiper en outils numériques, à adapter aux personnes à mobilité réduite,,)

La cantine est également à agrandir et à rénover

Le village a besoin d'équipements et de personnel pour assurer la propreté et l'embellissement

La maison de retraite doit être mise aux normes et rénovée

Absence de salle de sport et de réunion pour les associations

3. Stratégie financière

- # Gestion prudente, sérieux budgétaire

Les dépenses réelles de fonctionnement représentaient en 2012, 651,33€ par habitant contre 787,00€ en moyenne pour les communes comparables

Diminuer les dettes (continuer à rembourser et ne plus emprunter pour ne pas transférer dans un futur incertain le poids des investissements)

Augmenter les ressources propres par l'augmentation des taux d'imposition des habitations en 2009

Demander systématiquement des subventions pour tous les investissements

Démarrer les travaux une fois les recettes acquises

Demander une participation au financement des équipements publics pour chaque nouvelle construction des lotissements

Suite page suivante...

2013 : le processus de rénovation financière s'achève enfin.

Finances: engagement de redressement respecté (suite)

4. Mise en œuvre de la stratégie

- # Création d'une commission finances
- # Recrutement d'un Secrétaire de Mairie compétent dans le domaine des Finances Publiques
- # Réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, pour s'assurer de la cohérence globale
- # Maîtrise du budget de fonctionnement
- # Suivi mensuel du budget (comparaison des sommes prévues et des sommes réalisées, et explications des écarts) établi par le

Secrétaire de Mairie et communiqué aux membres de la commission finances

Suivi mensuel de la trésorerie (argent disponible)

Cette mise en oeuvre a nécessité un travail très important du Secrétaire de Mairie, qui s'est fortement impliqué et à produit un résultat remarquable, Les élus de la commission finances ont travaillé avec lui dans une relation de confiance,

5. Résultats obtenus et état des finances en 2013 :

politique de service public est pérenne puisque insensible aux fluctuations économiques et étatiques. Conformément à la stratégie financière adoptée en 2008, les dépenses générales sont maîtrisées +1,9% en moyenne par an soit 196€ par habitant contre 255€ pour les communes de taille équivalente. Les dépenses de personnels représentent 40,91% des dépenses de fonctionnement, malgré l'augmentation des effectifs, et le rattrapage des carrières des agents, elles représentent 335€ par habitant pour 365€ pour la moyenne nationale. La rationalisation de ces deux postes permettent de générer un autofinancement des opérations d'investissement à hauteur de 400 000,00€.

La section d'investissement qui regroupe notamment l'ensemble des opérations qui valorise le patrimoine communal (constructions ou rénovations d'immeubles,

Au 31 décembre 2013 les dettes auront diminué de 25%, par rapport à 2007,

Pour donner un point de comparaison avec les chiffres connus concernant l'année 2012, la dette par habitant s'élève à 681,58€, alors que la moyenne pour une commune comparable au niveau national est de 848€

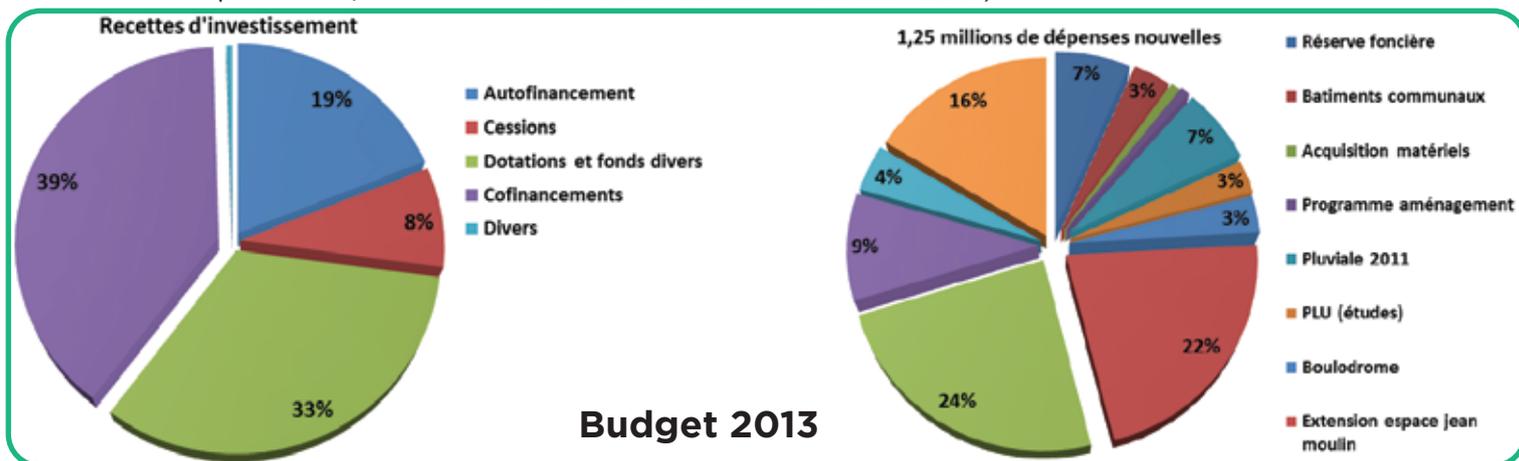
Les subventions obtenues pendant le mandat s'élèvent à 1,7 millions d'Euros et les participations liées aux nouveaux logements des lotissements à 700 000€

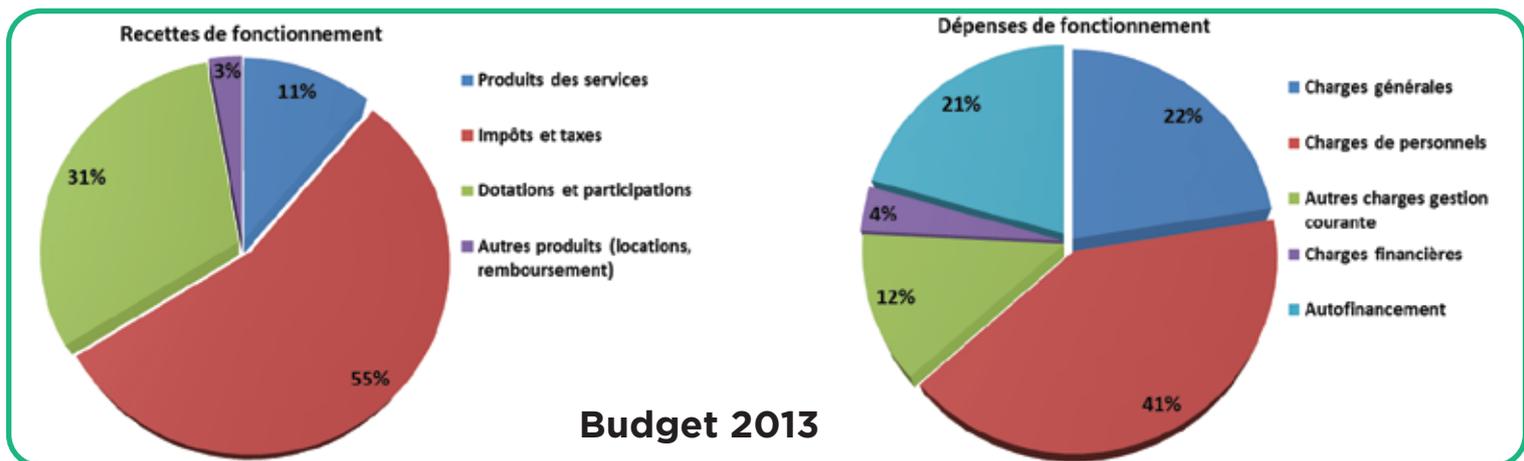
Dès 2008, la commune met en œuvre une ambitieuse stratégie de rénovation de l'institution, de son territoire et de son patrimoine. Si les opérations d'investissement sont marquantes : rénovation ou reconstruction des équipements scolaires, sportifs et des infrastructures, ces dernières ne constituent que la partie visible du travail accompli. En effet, aucun investissement n'est possible sans mise en oeuvre d'une politique financière et budgétaire volontaire et dynamique.

Pour 2013, la commune a affecté près 1,75 millions d'euros à son fonctionnement. Près de 70% des recettes soit 1,2 millions d'euros sont issus des produits propres à son territoire (service public, impôts, locations), permettant à la commune d'être particulièrement autonome et solide face à d'éventuelles réductions des dotations versées par l'Etat, ainsi sa

acquisitions d'immeubles ou de matériels, réalisations d'études...) s'établit à 1,89 millions d'euros. Ainsi, la commune investit plus pour l'avenir qu'elle ne dépense pour son fonctionnement quotidien pour assurer ses missions de service public. La section d'investissement permet de financer sans emprunt 1,25 millions de dépenses nouvelles, cette année : la construction d'une salle de sport et des locaux associatifs à la remise du camps de la Cousse, l'extension et la rénovation du centre de loisirs, un important programme de voirie, la construction de sanitaires et la réalisation de deux nouvelles classes à l'école Jules Ferry et d'un préau.

Concrètement, pour un euro perçu au titre des impôts locaux, la commune réussit à investir 1,3€, ce paradoxe est possible grâce à la mobilisation des élus pour convaincre les cofinanceurs publics et privés de la légitimité et de la qualité des opérations projetées.





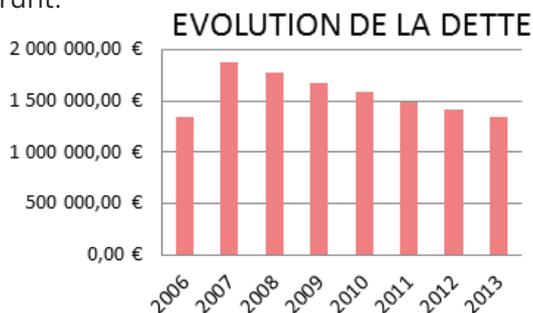
Une stratégie fondée sur quatre axes :

- 1) Discipline budgétaire pour stopper net la spirale de l'endettement.
- 2) Rigueur budgétaire pour rationaliser les dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement.
- 3) Dynamisme budgétaire pour augmenter le volume d'investissement qui concourt à l'amélioration de la qualité de vie.
- 4) Non spécialisation des investissements afin de toucher l'ensemble des domaines affectant la vie des habitants quelque soit son âge.

L'exercice 2013 est l'aboutissement de cette stratégie de rénovation financière, le PPI s'achève avec lui, les équipements ouverts aux usagers auront été intégralement rénovés ou reconstruits et la commune s'inscrit définitivement dans un cercle vertueux.

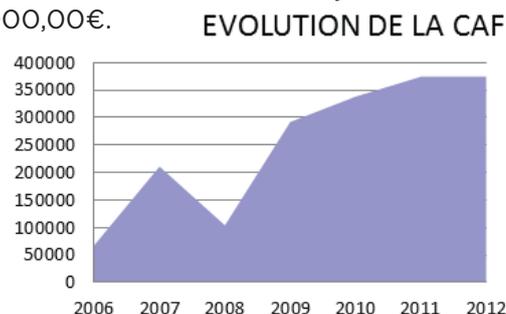
Axe 1 : Désendettement

en 2007, la dette de la commune s'élevait à plus de 1,8 millions d'Euros. En 5 ans, elle a fondu d'un quart, de 1,8 millions d'Euros à 1,35 millions d'Euros. Aujourd'hui la commune a recouvré une capacité d'emprunt.



Axe 2 : Autofinancement

La CAF (Capacité d'Autofinancement) représente la masse financière libérée de la section de fonctionnement par une rationalisation et une maîtrise des dépenses publiques pour abonder la section d'investissement afin de financer des nouveaux projets. Depuis 2008, la CAF est en constante augmentation et vient se stabiliser aujourd'hui autour de 400 000,00€.



Axe 3 : Augmenter le volume d'investissement

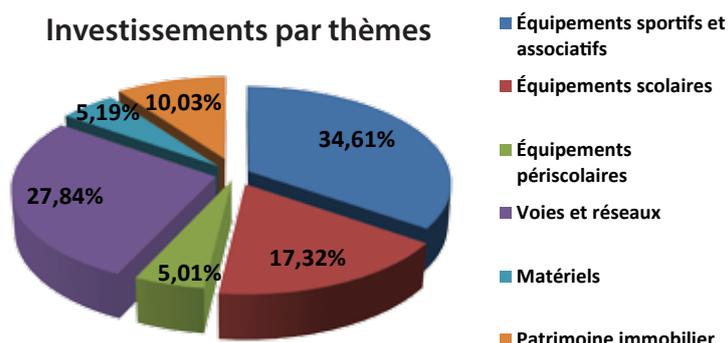
Face à la détérioration du patrimoine et des matériels communaux, la CAF, malgré son importance ne pouvait à elle seule permettre les investissements d'envergure réalisés entre 2008 et 2013. Aussi une démarche proactive visant à obtenir le soutien de cofinanceurs publics et privés a été mise en oeuvre. Ainsi près de 2,4 millions d'euros de subvention et de participation ont été octroyés à la commune, représentant l'équivalent de deux exercices budgétaires, démontrant la légitimité et la qualité des opérations.

La commune a collecté :

- 1 769 133,40€ de subventions publiques
- 700 035,24€ de participations privées (Participations pour Voiries et Réseaux-PUP)

Axe 4 : Une action multi domaine

Investissements par thèmes



Le Plan Pluriannuel d'Investissement

adopté par la municipalité en 2008 est d'abord un outil de programmation des investissements envisagés pour les cinq ans à venir, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. En se basant sur les informations financières de la collectivité, il renseigne sur la réalisabilité des investissements.

Le PPI est de ce fait aussi un outil de bonne gestion. Le PPI a un caractère innovant mais il est surtout un document de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population.

Toutefois, ce document n'est pas définitif, il peut faire l'objet d'actualisation ou d'adaptation en fonction des besoins, de l'évolution de l'environnement social et économique de la commune et pour de tenir compte des aléas de toute programmation. Il doit donc garder un caractère évolutif.

Ainsi le PPI est modulable, il n'est pas figé pour s'adapter aux faits, aux évolutions réglementaires et institutionnelles et aux opportunités et ne constitue en aucun cas une obligation de faire ou de ne pas faire.

Le PPI 2008/2012 comprend sept thèmes : **équipements sportifs et associatifs, équipements scolaires, équipements périscolaires, voiries et réseaux, matériels, patrimoine, autres.**

Thèmes	2008	2009
Equipements sportifs et associations		Complexe sportif : création de l'aire de jeux de football/rugby et de 2 terrains de tennis
Equipements scolaires		École Jules Ferry : création de 3 classes au 1er étage
		École Jean Jaurès : création d'une classe au 1er étage
		Installation d'un Tableau Blanc Interactif + ordinateurs à l'école Jules Ferry
Equipements périscolaires	Extension et réfection cantine	
Voirie et réseaux	Programme de voirie 2008	Programme de voirie 2009
	Programme d'amélioration de l'éclairage public 2008	Programme d'amélioration de l'éclairage public 2009
	Aménagement de la sortie de la ZAC Hauts de Miliac par l'Avenue des Confourniers	Réfection des réseaux AEP / EU / Pluvial Rue derrière les murs et Rue de la paix
	Aménagement de l'Avenue de Miliac	Connexion du bassin d'orage au réseau pluvial de la Croix haute
Matériels	Modernisation système informatique Mairie (serveur + poste)	Extension et modernisation réseau caméra de vidéo protection
	Création d'un site internet	Acquisition tracteur + remorque
Patrimoine	Réfection cimetière : mise en place gravier	Rénovation de l'accueil de la Mairie
	Aménagement des toilettes et sanitaires de l'Eglise	Réserve Foncière : extension Camp de la Cousse
		Aménagement du square Montplaisir
		Modification POS
Autres		

2010	2011	2012
Création des vestiaires	Aménagement de la butte du complexe sportif : bancs + arbres	Boulodrome : sécurisation et aménagement paysager
	Création d'un programme des festivités	Création d'une salle de sport et des locaux associatifs dans l'ancienne remise du camp de la cousse
	Organisation des festivités de Noël avec l'implantation d'une patinoire Place Roger Salengro	
École Jules Ferry : rénovation du rez de chaussée et mise en accessibilité	Extension école Jean Jaurès et mise en accessibilité	
Cour école Jules Ferry + traçage	Agrandissement du Parking de l'école Jules Ferry	
École Jean Jaurès : rénovation des classes du rez de chaussée		
Renouvellement des jeux de l'école Jean Jaurès		
Création du parking de l'école Jean Jaurès		
		Participation à la création d'une micro crèche
		Participation à la création d'un Relais Assistante Maternelle
Programme de voirie 2010	Programme de voirie 2011	Programme de voirie 2012
Programme d'amélioration de l'éclairage public 2010	Programme d'amélioration de l'éclairage public 2011	Programme d'amélioration de l'éclairage public 2012
	Réaménagement de l'entrée de ville au Mas de Pipou	Aménagement de trottoir Avenue de Campagnan
Mise en œuvre d'un plan de circulation Place Roger Salengro	Aménagement de la croix de la mission	Travaux rue distillerie et portail de Cers : réhabilitation des réseaux AEP / EU , reconstruction du réseau pluvial
Sécurisation des abords des écoles : installation de 4 coussins berlinois	Sécurisation des entrées de ville : installation de dos d'âne Avenue Albert Laurens et au Mas de Pipou	Travaux Mas d'Affre : réhabilitation et extension des réseaux AEP / EU, construction d'un pluvial
Réfection Avenue Albert Laurens	Installation d'un abris bus devant le centre de secours	Signalisations : panneaux directionnels compatibles avec la charte de pays
Aménagement d'un cheminement piétonnier entre Avenue Albert Laurens et les Cambinières	Création de la voie du crès	Programme de sécurisation : Implantation d'un dos d'âne rue de la distillerie et réaménagement du carrefour des ateliers techniques
	Aménagement de la Zone d'Activité Emile Carles	
	Réalisation du Plan d'Accessibilité des Voies et Espaces publics	
Acquisition de véhicules : programme de renouvellement de la flotte (1 camion benne + 2 utilitaires)	Création du service propreté : acquisition d'une balayeuse	Acquisition de décorations de Noël pour mise en lumière de la Mairie
Acquisition et classement au titre du patrimoine historique mobilier de la Bannière	Renouvellement et extension du parc de Guirlande Noël LED	Extension et modernisation réseau de caméra de vidéo protection
	Renouvellement du parc informatique : Serveur + ordinateur	Modernisation des logiciels de gestion : acquisition de E magnus
	Acquisition d'un dispositif mobile d'alerte	
	Acquisition d'un défibrillateur automatique	
	Acquisition des banderoles « Saint-Pargoire en Fête »	
	extension et modernisation réseau caméra	
	Acquisition d'une nacelle	
	Acquisition anticipée de la maison de retraite	
Acquisition et installation de la Stèle de la FNACA à Montplaisir	Extension et modernisation de la salle Max Paux	Étude église : réévaluation des travaux sur les vitraux et le clocher
Agrandissement et modernisation de la cuisine du Camp de la Cousse	Création du projet « Quartier Camp de la Cousse »	Rénovation mairie : remplacement des menuiseries extérieures et installation d'une vitre à l'accueil
Création de deux appartements conventionnés Place Roger Salengro	PLU	Extension de la Caserne et création de locaux communaux à la ZA Emile Carles
Révision POS : pour permettre la réalisation de la maison de santé et la ferme photovoltaïque		Vitre accueil
Création d'une aire de jeux aux Cambinières		EHPAD Montplaisir : travaux de mise aux normes de sécurité
Réalisation du diagnostic accessibilité du patrimoine bâti communal		Réserve foncière : accès Camp de la Cousse
		Donation : Maison de Benjamin
Création du 1er numéro du bulletin municipal : com.prévu à Saint-Pargoire	Réhabilitation des décharges	
Augmentation du temps de présence du garde champêtre à 1/3 temps		
Installation d'un Distributeur Automatique de Billets à la Poste		
Maintien de l'activité de la Poste : renouvellement du bail		
Plantation de 70 pins parasols à Miusse		
Assistance au projet Maison de Santé		

Conformément à sa stratégie budgétaire, la commune a affecté une partie significative de ses investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement aux travaux de voirie et réseaux dans le cadre de programmes annuels systématisés. L'objectif est d'entretenir les 100 km de voies et chemins communaux.

Concernant la voirie, un programme annuel de 100 000,00€ a été mis en place entre 2008 et 2013 sans compter les réfections de voie après travaux.

Dés 2008, un programme d'amélioration du centre du village a été lancé en rénovant en premier lieu la place du plan, toutes les rues dans le vieux village et la place de la Mairie. Les grands axes de circulation ont fait l'objet d'amélioration : rue derrière les murs, le portail de cers, la rue de l'ancienne distillerie, la rue albert laurens avec le court du conseil général, la rue cope cambe, le chemin de saint-guilhem, la rue du crès...

Cette programmation a permis d'intégrer les problématiques de sécurité et d'accessibilité mis en exergue par le Plan d'Accessibilité des Voies et Espaces publics adopté en 2010. Ainsi des ralentisseurs ont été installés afin de sécuriser les abords des écoles et les entrées de ville, la rue de l'ancienne distillerie a été entièrement modifiée devant les ateliers municipaux dans le but d'offrir une meilleure visibilité. Afin de faciliter les cheminements doux et sécuriser les piétons, une réflexion globale a été entreprise aboutissant à l'aménagement du trottoir de l'avenue de Campagnan, à l'aménagement du rond point de la croix de la mission. Un trajet piéton sécurisé a été aménagé pour les parents d'élèves et leurs enfants entre la ZAC les Hauts de Miliac et l'école



Jules ferry. La commune envisage aujourd'hui de créer un parcours sécurisé entre l'école primaire et l'école maternelle d'ici un an. Le projet « Camp de la Cousse » intègre l'ensemble de ces impératifs, en prévoyant un cheminement totalement accessible aux personnes à mobilité réduite du complexe sportif à la place Roger Salengro desservant l'ensemble des équipements du site. Cette année, la commune réhabilite l'accès à la résidence montplaisir dans le cadre de sa rénovation en respectant les prescriptions d'accessibilité. Dans cette optique le réaménagement des voies publiques constitue un véritable vecteur d'intégration et de solidarité. Afin de favoriser cette stratégie des aires de stationnements ont été rénovées (chemin de Saint-Guilhem, Cambinières) et créées parking de l'école Jean Jaurès et l'école Jules Ferry, du complexe sportif, du boulodrome.

Conformément aux schémas directeurs d'assainissement et des eaux pluviales, confirmés par des études complémentaires sur le risque inondation, la commune a entrepris d'importants travaux sur les réseaux : deux des principales carences indiquées dans le schéma directeur assainissement ont été rectifiées : l'infiltration des eaux dans le réseau, la reconstruction intégrale et l'agrandissement des capacités du réseau primaire : rue de la paix, rue derrière les murs, portail de cers et rue de l'ancienne

distillerie et rue du Mas d'Affre. Ces travaux permettent de garantir la continuité et la qualité du service d'assainissement et l'efficacité de la station d'épuration et notamment la qualité des rejets dans l'environnement.

Consciente du risque inondation, la commune a œuvré pour améliorer la sécurité des habitants, le point d'orgue de cette stratégie est la reconstruction et le redimensionnement intégral du réseau pluvial allant du Mas d'Affre à l'exutoire naturel situé rue de l'ancienne distillerie, sécurisant la rue derrière les murs, le portail de Cers, le boulevard de la Victoire ; travaux titanesques dont l'efficacité est renforcée par le raccordement en 2009 du pluvial rue de la Croix haute au bassin d'orage et au réseau en aval.

Conformément aux engagements en matière d'économie d'énergie et de



valorisation du village, un programme annuel d'amélioration de l'éclairage public a été mis en œuvre. Ainsi de nombreuses lanternes ont été remplacées en cœur de village, des candélabres ont été implantés ou remplacés sur l'ensemble du territoire communal.

Dès 2009, la commune s'était engagée à appliquer les prescriptions signalétiques proposées par la charte de pays. Ainsi l'intégralité des signalétiques doit être revue et mise à jour d'ici à la fin de l'année.



Aire de jeux Les Cambinières



Le Mas Chevalier



Accessibilité

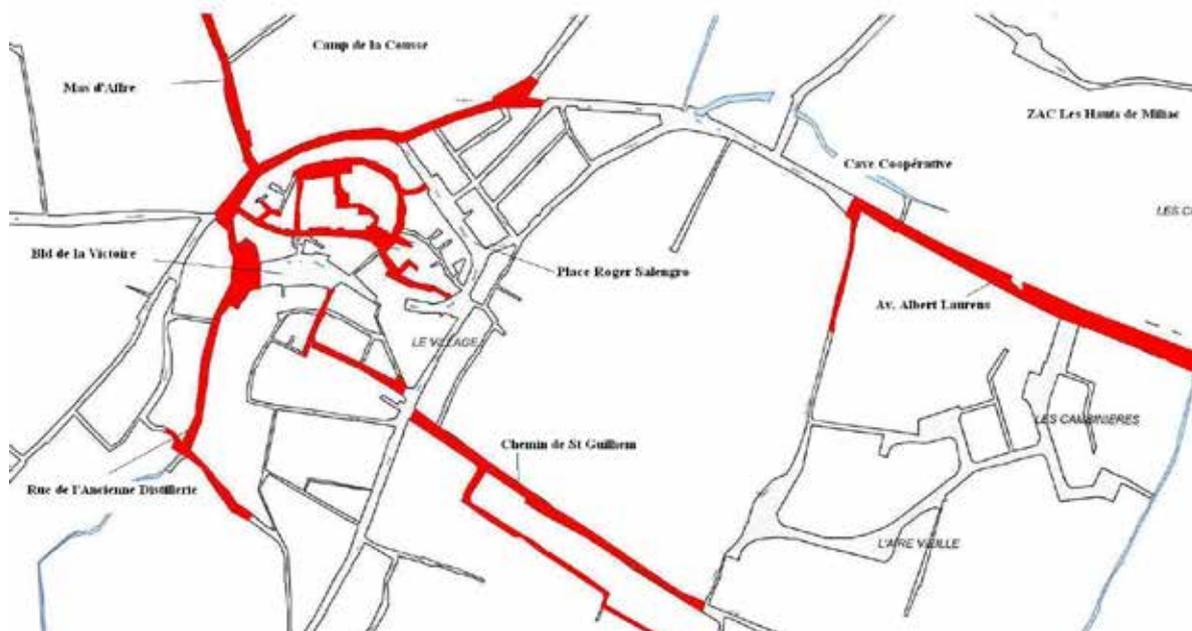
Conformément à la législation, la commune a réalisé dès 2009 deux études relatives à l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite. La première mission, réalisée par le bureau Socotec, s'est attachée à déterminer la compatibilité des Établissements communaux Recevant du Public avec les exigences en matière d'accessibilité et à

défaut à proposer des solutions d'adaptations chiffrées. La seconde conduite par le cabinet 2G s'attache cette fois aux espaces publics (voies, trottoirs, cheminements). Grâce à ces documents, la commune intègre systématiquement les recommandations dans ses travaux, afin de garantir un égal accès aux bâtiments et aménagements construits ou réhabilités, à l'ensemble des Saint-Pargoriens.

Projet de traversée de Saint-Pargoire

Saisie en 2009 par la commune d'une demande de sécurisation et d'amélioration de la traversée de Saint-Pargoire, le Conseil Général mandatait le cabinet IRIS Conseil Méditerranée pour réaliser une proposition d'aménagement. Cette dernière a fait l'objet d'une présentation publique en 2010 et prévoit la mise en place d'une zone de rencontre (30km) entre le carrefour de Plaisan et le lotissement Rocafol.

Plan des rues réhabilitées en Centre-Ville



Nous avons connu à Saint Pargoire des événements de grande ampleur (tempêtes, inondations) qui sont venus perturber le fonctionnement quotidien de notre village, de son organisation et qui ont impacté les personnes et les biens.

Ces événements ont fait prendre conscience que les mesures de sécurité civile devaient être repensées et ils ont mis en exergue la nécessité pour la commune de se préparer à faire face à de telles situations.

En France il appartient à l'état de « dire le risque ». Des cartographies pour le risque inondation sont établies, transmises par le préfet qui identifie par secteur des plans de prévention inondation (PPI). Les communes concernées par ces plans (ce qui est le cas de Saint Pargoire au regard des inondations par débordement de rivière et par ruissellement) sont soumises, par la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS).

Ce document (PCS) vise à améliorer la prévention et la gestion des crises en confortant le rôle des communes.

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 stipule que le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours, il constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC pour aider le maire à apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile. Il ne concerne que les mesures de sauvegarde de la population, à l'exclusion de toutes missions opérationnelles relevant du secours. Ce document est arrêté et mis en œuvre par le maire et transmis au préfet du département. Notre commune s'est acquittée de cette obligation dans toutes ses composantes : organisation d'une cellule de crise à laquelle est adossé un annuaire opérationnel, identification des moyens mobilisables sur la commune pour répondre à une situation d'exception, définition des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes mais

aussi d'accompagnement et de soutien à la population. Enfin, le PCS fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. C'est aussi un outil en vue du rétablissement des activités et de l'accompagnement dans la durée de la population en post crise.

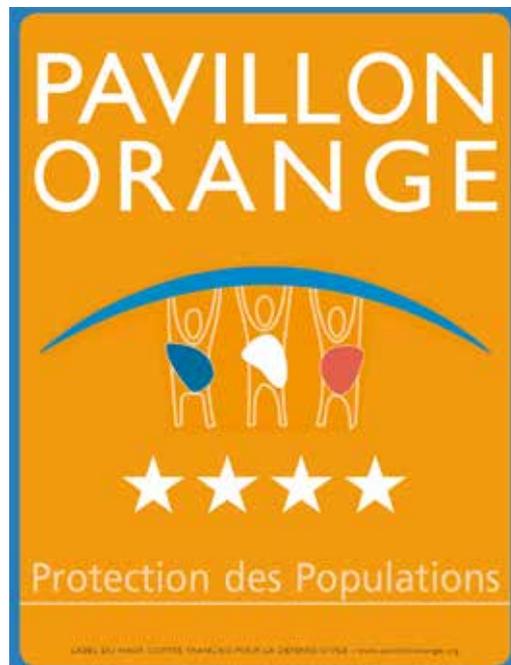
Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise par ailleurs que le PCS doit contenir le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), pour informer sur les risques et les consignes de sécurité.

Ce PCS est validé par un exercice pour en vérifier l'opérationnalité, il est aussi révisé régulièrement en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, il est consultable en mairie.

Notre commune a donc, avec le plus grand sérieux, répondu à ces obligations, elle a par ailleurs informé la population à travers réunion publique, affichage, journal communal, distribution du DICRIM, mise en ligne sur le site...

S'il est difficile de prévoir l'aléa, il est important d'informer la population qui a un rôle essentiel à jouer en matière de prévention car la gestion d'une situation de crise dépend autant de la préparation de la commune que de la réaction des habitants... « Le citoyen est le premier acteur de sa sécurité »... comme le précise la loi de modernisation de la sécurité civile.

Face à ces dispositifs, le Haut comité français de défense civile (HCFDC) attribue un label national destiné aux communes qui ont engagé des actions concrètes en vue de renforcer la sécurité et la protection de la population notamment par la mise en place d'un plan communal de sauvegarde. Confronté à un événement d'ampleur exceptionnelle Saint Pargoire s'organise pour répondre efficacement



Le label Pavillon Orange a été attribué en 2013 à la ville de Saint Pargoire pour son engagement face à des risques et menaces majeures



aux besoins en matière de secours à apporter aux personnes avec des moyens adaptés ; le label lui a été attribué en 2013 pour son engagement face à des risques et des menaces majeures et pour l'excellence du travail réalisé.

Ce label « Pavillon orange » flotte sur la façade de notre mairie, un document sous forme de diplôme sera affiché dans le bâtiment. Nous vous invitons à partager cette fierté car rares sont les communes de petite taille, au vue de leurs moyens, à obtenir cette distinction remise officiellement au Sénat.

la commission Bâtiments communaux - cimetière - matériel communal a poursuivi, avec les moyens financiers de la commune, deux objectifs : valoriser et enrichir le patrimoine communal et offrir aux services les locaux et les matériels nécessaires à leurs activités

Ainsi en 5 ans plus d'un million d'euros ont été investis en acquisition de matériels techniques et professionnels, en acquisition d'immeubles bâtis ou non bâtis et en rénovation ou construction diverses.

Concernant les matériels, les parcs informatiques et logiciels ont été entièrement changés, le parc des véhicules des services techniques a été largement modernisé et agrandi, des matériels spécifiques ont été achetés : Tableau Blanc Interactif aux écoles, renouvellement des mobiliers, balayeuses, tables et chaises pour les manifestations, sono...

La commune a géré son patrimoine foncier afin de conserver ses capacités d'intervention en terme d'aménagement, de réserves foncières, ou de besoins à venir. Ainsi la commune possédait 285ha , 12ares et 98 ca de terrain, elle en possède 286ha, 70ares et 28 ca aujourd'hui.

Afin de valoriser son patrimoine bâti, la commune a commandé en 2010 au cabinet F3a Architectes une étude portant sur la réhabilitation des bâtiments communaux, chaque immeuble a fait l'objet d'une réflexion sur son affectation et sa rénovation. La commune a ainsi financé la réhabilitation du 6 Place Roger Salengro (deux appartements neufs conventionnés ont été créés), a réaffecté et modernisé le rez de chaussée de l'immeuble du Camp de la Cousse : espace et menuiseries rénovés au foyer des anciens, création de la cuisine du Parc. A côté, ont été améliorés, entretenus ou réhabilités les locaux de la maison des arts (local associatif et appartement d'urgence), l'immeuble abritant la Poste et un appartement. En attendant les conclusions des études relatives à l'Eglise, la commune a rénové les sanitaires et a posé des témoins

dans le clocher... Enfin la modernisation de la salle Max Paux a été entreprise. Consciente des difficultés d'accès pour les jeunes au logement et des besoins de ses services, la commune cherche à acquérir des nouveaux biens immobiliers pour tenter d'accroître son parc locatif ou installer durablement certains de ses services. Ainsi, deux immeubles sont en cours de transfert au patrimoine communal, l'un Place Roger Salengro grâce à un don, l'autre Rue de la Mairie après la mise en œuvre d'une procédure de bien sans maître. Ces immeubles en cœur de ville rejoindront le parc immobilier communal en voie de rénovation et permettront à terme de valoriser le centre ville.

La commune a eu l'opportunité d'augmenter considérablement son patrimoine bâti à la Zone d'Activité Emile Carles, en consentant la signature d'un bail emphytéotique avec un opérateur photovoltaïque. L'entreprise a donc financé l'intégralité de la construction de l'extension de la caserne. Ce bâtiment d'une surface de 1200m² est mis à la disposition du SDIS pour 300m², mis à la location pour des petites entreprises en développement pour 600m² et conserve un vaste espace de 300m² en attente

d'affectation pour les besoins communaux. Cette opération a donc permis de répondre à des besoins différents : garantir l'efficience du centre de secours en lui permettant d'augmenter son parc de véhicules d'intervention, de permettre à des micro entreprises de s'implanter ponctuellement en attendant leur développement et permettre aux services communaux d'utiliser de nouveaux locaux en cas de besoin.

Enfin la Mairie a été rénovée et modernisée. Ainsi l'accueil a été entièrement refait pour améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers, les menuiseries côté façade ont été remplacées pour favoriser les économies d'énergie, une salle de travail a été créée et un coin repas a été réaménagé pour les agents.

Cimetière :

En 2008, un plan du cimetière a été élaboré, ce dernier sera réajusté en 2013 puis numérisé suite à l'acquisition d'un logiciel de gestion cartographique. D'importants travaux d'entretien et de mise en valeur ont été réalisés : abattage et élagage des arbres, mise en place de graviers blancs dans les allées, implantation de bancs.

Restauration du clocher de l'église et des verrières :



Le coût prévisionnel global des travaux s'élève à 285.983€ HT soit 342.035,88€ TTC.

Subvention sollicitée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 142.991,59€
Plan de financement : DRAC 50%, Conseil Général 15%, Conseil Régional 15% et la Commune 20%.

Des travaux de couverture ont été réalisés sur la réserve, ainsi que la mise en service de WC

pour les personnes venant aux offices à Saint Pargoire. Merci à l'association SALVE, les concerts et manifestations qu'elle a organisés ont permis la restauration de vitraux et la création d'un trilobe (quadrilobe).

Au delà des infrastructures et superstructures réalisées ces dernières années qui concourent à l'amélioration des conditions de vie, la vigueur de la vie associative culturelle, sportive et festive reste le baromètre essentiel pour mesurer la qualité de vie dans le village

Aussi la commune a souhaité soutenir et développer les activités des nombreuses associations Saint-Pargoriennes et favoriser les initiatives et les créations. Dans cette objectif, la commission Vie Associative, Jeunesse et Sport s'est efforcée de donner aux associations les moyens d'agir et de leur offrir les meilleures conditions possibles pour agir.

Cette aide est bien évidemment financière en soutenant les initiatives par le biais des subventions. Ainsi près de 140 000€ ont été octroyés à 36 associations St-Pargoriennes, entre 2008 et 2013. Mais la commune met également à disposition des associations, pour les manifestations les plus importantes, les agents communaux et leurs compétences ainsi que les matériels (éclairage, véhicules, tables, chaises, scènes, bars, sono...). En outre, depuis 2012, un service animation-culture a été créé afin de faciliter les échanges d'informations en désignant un interlocuteur unique au sein des services municipaux, Marielle CAMBEFORT, dont le rôle est de faciliter l'organisation des manifestations associatives et de collecter les dates des événements afin de les médiatiser.

Avec plus de 40 associations référencées en Mairie, Saint-Pargoire est une commune dynamique, ses habitants ont accès à une offre diversifiée : sport, culture, musique, patrimoine, commerce, animations... Le milieu associatif est plus qu'hier un acteur essentiel de la vie à Saint-Pargoire au côté de la Mairie pour palier les carences en zone rurale. C'est pourquoi, dès 2008 une fête des associations était organisée pour remercier les bénévoles et faire connaître leur association aux habitants. Ainsi, tous les ans, toutes les associations se réunissent pour faire la fête avec exposants, démonstrations, animations musicales et repas. Cette journée rencontre un

Le 1er PPI s'achève, la commission réfléchit déjà sur les besoins à venir : skate park, city stade, agrément du complexe sportif dans le but de recevoir des compétitions de niveau supérieur, halle des sports, maison des jeunes, création d'un service des sports et de la jeunesse pour favoriser la pratique sportive et culturelle des ados...

beau succès avec le concours de tous. Les recettes de cette journée permettent d'organiser un après midi récréatif avec des jeux pour les enfants courant septembre.

Si les moyens humains, financiers et matériels sont indispensables à la vie des associations, ils ne sont pas suffisants pour pérenniser leur activité et assurer leur développement. Elles ont aussi besoin d'équipements de qualité permettant le bon déroulement de leurs activités. Or, les locaux et les infrastructures étaient vétustes ou inadaptés et mettaient en péril l'avenir de certains clubs. Aussi, dès 2008, la commission proposait d'intégrer au PPI, un vaste plan de réhabilitation et de reconstruction afin de redynamiser certaines associations et leur redonner un second souffle.

C'est dans ce but que le complexe sportif est sorti de terre. Aujourd'hui cet équipement démontre son intérêt en accueillant un FCSP renforcé, aux effectifs en constante augmentation, en accueillant une école de Tennis et son club mais surtout en proposant de nombreuses animations et festivités tout au long de l'année (tournois, trophées, concours, match amicaux et de gala, tournée Hérault Sport, les écoles...). Dans le cadre du réaménagement intégral de l'Espace Jean Moulin, un nouveau boulodrome a été inauguré en juillet 2012. Avec 1500m² utilisables en nocturne, un club house de 60m² totalement intégré à l'Espace Camp de la Cousse, cet équipement a vocation à devenir un centre d'excellence du sport de boules en Coeur d'Hérault, permettant à la Joyeuse Pétanque de recevoir des compétitions, accueillir de nouveaux membres et développer son

école de pétanque. De même, la création de la salle polyvalente viendra garantir un accueil de qualité pour les associations de sport de salle : Judo, Taekwondo, danse..., en offrant une vaste salle de sport ouverte sur un jardin intérieur, des vestiaires, des rangements. Les associations sont avant tout un lieu d'échange et de convivialité, aussi leur développement repose également sur leur capacité à se réunir et à travailler. Dans ce sens, une maison des associations pourra les accueillir dès la rentrée et leur proposer des bureaux, une salle de réunions et des rangements sécurisés, bref un espace adapté et dédié à leurs activités. Cet investissement s'inscrit dans une tradition puisque les salles communales sont prêtées gracieusement aux associations de la commune pour qu'elles puissent exercer leurs réunions, leurs activités, leurs réceptions, en toute quiétude (salle Max Paux, foyer des anciens, maison des arts...)

Cette politique de développement de la pratique du sport, et des activités associatives permet aux jeunes d'accéder à un panel d'activités et de divertissements. Le Conseil Général soutient cet effort depuis plusieurs années avec «La Tournée d'Hérault Sport », en proposant aux enfants une initiation sportive (baby gym, athlétisme...) pendant l'été. Cette année, la date est fixée au 31 juillet sur le terrain de foot. Dans le même sens, la commune installe depuis deux ans une patinoire synthétique lors des festivités de Noël pour le bonheur des petits comme des grands. Si la commission n'a pu répondre jusqu'ici aux demandes des adolescents, en réalisant un skate park et un city park, elle travaille sur ces projets et a intégré au projet de scène du Camp de la Cousse, un profil permettant la pratique des sports urbains.

Le poste d'agent du patrimoine a été créé et orienté vers la création du pôle animation regroupant l'ensemble des activités et manifestations de la commune, permettant ainsi une meilleure coordination.

Bibliothèque : en relation avec la CCVH, de nombreuses manifestations et activités ont été réalisées dans le cadre du Réseau Intercommunal de Lecture Publique : des concerts, des débats, des expos ; le concours des incorruptibles (cette année 7 classes de la commune participent).

En relation avec le cinéma A. Resnais de Clermont l'Hérault, des séances ont été proposées dans la salle Max Paux pour petits et grands.

En relation avec le RAM (réseau d'assistants maternels) et la prise de la compétence petite enfance de la CCVH, de multiples activités ont été dispensées dans notre commune soit à la bibliothèque, soit dans la salle M. Paux : Tina et Dina, les Musi spectacles.

Exclusivement sur la commune, les propositions d'animations pour les plus petits de "Hugo l'Escargot" mis en place par l'agent du patrimoine et une assistante maternelle bénévole.

En relation avec le RAM il faut aussi noter la formation Couffin du Bouquin pour les assistants maternels : 3 séances prévues puis 3 séances supplémentaires pour la réalisation d'un projet autour du livre par les assistants maternels ; projet choisi : réalisation d'un Kamishibai avec présentation prévue dans la cour de la bibliothèque.

Concours photos : depuis 3 ans, tous les étés un concours photos est proposé aux enfants, aux ados et aux adultes avec des thèmes différents tous les ans ; le nombre de participants s'accroît au fil des ans et il apparaît que tous soient ravis de leur participation. Le thème de l'édition 2013 est : La Vigne. Renseignements auprès de la Maison des Arts.

Nuits Couleurs : depuis 2009 la commune participe au Festival des Nuits Couleurs avec la première année la projection d'un film dans la cour de la bibliothèque, puis par la suite, en plus de la projection, un concert avec une restauration en rapport (restauration faite par une association du village) ; c'est pourquoi ce festival se déroule maintenant dans le parc de Camp de la Cousse.

Concerts : plusieurs concerts gratuits par an sont proposés aux habitants de Saint Pargoire : soit à la bibliothèque, soit au parc du Camp de la Cousse mais également dans l'église, dans la salle de l'école de musique et parfois salle Max Paux. Tous ces concerts sont aidés ou soutenus par la municipalité (accueil d'harmonies extérieures au village : Villelaure, Palavas les Flots ; création mondiale par un groupe du Canada ; etc).

Ecole de musique : l'annexe de l'école de musique de la Vallée de

l'Hérault se maintiendra à Saint Pargoire, la commune s'engageant à rendre accessible pour tous ce bâtiment. Il est important de garder au sud du territoire de la Vallée de l'Hérault cette antenne de l'école de musique.

Bannière : la bannière achetée aux enchères en Allemagne vient d'être restaurée ; elle sera présentée lors de la réunion publique du mardi 4 juillet 2013 puis sera exposée dans la salle du conseil à la Mairie.

Thé dansant : depuis plus de deux ans la commune propose des après midis (samedi) pour thé dansant (deux fois l'an). La fréquentation diffère beaucoup d'une fois à l'autre mais les participants ont été pour l'instant plus que ravis.

Place au Terroir : cet été le 08 août, l'office du tourisme de la Vallée de l'Hérault organise une soirée de 18 h à 22 h s'intitulant « place au terroir » avec le concours des exposants créateurs de Saint Pargoire et la participation de l'association le Dynamique des Entreprises.

En projet : la construction d'une médiathèque

La bibliothèque actuelle devient trop exigüe et ne permet plus de développement quant à la lecture publique, aux animations petite enfance, etc...

Aussi en accord avec le Conseil Général, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la CCVH (Communauté de Commune Vallée de l'Hérault) un travail est en cours pour concevoir au mieux un projet adapté aux besoins de notre commune.

La CCVH soutient la commune pour la création d'une médiathèque, afin d'ajouter aux prêts de livres, les collections numériques et audios.



Plan de coupe de la future médiathèque

Communication :

Site internet créé en 2008 qui à ce jour comptabilise 235 000 visiteurs ; véritable vitrine de la commune mis à jour régulièrement par les services de la mairie

Gazette : une gazette est éditée une fois l'an avant la réunion publique de l'été. A noter que cette année, une édition spéciale enfance, jeunesse, enseignement, est parue en mars, donnant toutes les indications sur les divers travaux dans les bâtiments correspondants (écoles, centre de loisirs et cantine, salle des sports).

les conseils municipaux sont ouverts à tous et se tiennent les derniers vendredis de chaque mois

les réunions publiques ont été nombreuses :

- obligations concernant le débroussaillage
- étude urbaine en relation avec la CCVH (cabinet Tercia)
- Traverse de Saint Pargoire à l'initiative du Conseil Général
- Natura 2000
- Diagnostic pour l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme)
- SPANC (service public d'assainissement non collectif) pour faire connaître les nouvelles réglementations
- Tris sélectifs et déchets organisés par le syndicat Centre Hérault
- Assemblée des femmes (scrutin et parité)



En plus des permanences sur rendez-vous, les élus sont présents à la Mairie tous les matins et donnent suite à tous les entretiens qui leurs sont demandés.

Plan du village : Tous les deux ou trois ans un plan guide officiel de la commune est réalisé. L'édition est rendue possible grâce aux emplacements publicitaires mis à la disposition des entreprises industrielles, commerciales et artisanales de la commune et des environs

Affichages : plusieurs panneaux ont été installés (aux abords des écoles, place R. Salengro, face à la poste, les Hauts de Miliac, les hameaux, les banderoles) permettant ainsi les annonces de toutes les activités et manifestations du bourg.

A noter qu'un panneau d'affichage libre a été installé sur le côté de l'entrée de la salle M. Paux

Programme des activités et manifestations : depuis plus d'un an un dépliant regroupant quatre mois vous informe de tout ce qui se passe dans notre commune (il est disponible dans les commerces, la mairie et la bibliothèque).

Participation à octobre rose : un mois de promotion du dépistage organisé du cancer du sein avec l'illumination de la façade de la mairie (simples feuilles de gélatine posées sur les éclairages déjà existants).



Photo gagnante du concours photo 2012 catégorie adulte

Numéros de service

Mairie

Tél : 04 67 98 70 01 | Fax : 04 67 98 79 28
mairie@ville-saintpargoire.com

Cantine - Centre de loisirs

Tél : 04 67 98 76 75
enfance-jeunesse@ville-saintpargoire.com

Bibliothèque

Tél : 04 67 90 16 79
culture-animation@ville-saintpargoire.com

Résidence Montplaisir

Tél : 04 67 98 76 22 | Fax : 04 67 98 72 79
montplaisir2@wanadoo.fr

Permanences

Mme Le Maire:
sur rendez-vous les mardis matins

Urbanisme:
sur rendez-vous les jeudis matins

CCAS: les vendredis matins

Ecole Jules Ferry

Tél : 04 67 98 71 29

Ecole Jean Jaurès

Tél : 04 67 98 72 02

Ecole Jeanne d'Arc

Tél : 04 67 98 76 59

Service eau potable (SIEVH)

Tél : 04 67 25 28 29

Collecte des ordures ménagères (CCVH)

Tél : 04 67 57 04 50

CESML

Tél : 04 67 66 67 66

Syndicat Centre Hérault

Tél : 04 67 88 18 46

Pompiers: 18 / 112

Secours: 15

Gendarmerie: 17